



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple.VS

Numéro 173

Vendredi 23 avril 2021



Merci, et en avant!

Chères et chers camarades, que dire, sinon : merci ! Merci du fond du cœur pour le soutien que vous m'avez accordé samedi lors de notre Congrès pour devenir votre président.



La tâche ne sera pas simple, l'engagement exceptionnel fourni par Barbara mérite notre respect et notre admiration. Je ferai de mon mieux pour mériter votre confiance et continuer sur la belle lancée qui a fait du PSVR la force de gauche incontournable qu'il est aujourd'hui en Valais.

La tâche ne sera pas simple, mais elle me motive au plus haut point. Je me réjouis de travailler pour vous toutes et tous, pour construire ensemble le PSVR de demain. Pour la première fois depuis 7 ans, nous avons devant nous une période sans élections. J'y vois l'occasion de nous concentrer sur notre parti pour le faire évoluer. Nous pourrions travailler sur nos lignes

politiques et notre organisation, ensemble, pour que la belle énergie qui fait vivre notre parti depuis longtemps continue à se déployer.

Je suis convaincu que la crise actuelle a mis en avant de nombreux problèmes de notre société auxquels le PS doit apporter une réponse. La situation des indépendant·e·s, des propriétaires de petites et moyennes entreprises et du personnel de la santé est critique. La jeunesse manque de perspectives, le marché du travail est extrêmement tendu, les indicateurs du chômage sont élevés et l'offre de formation continue et de reconversion professionnelle fait encore cruellement défaut. Nous avons désormais l'occasion de nous retrouver et de réfléchir ensemble aux réponses que le PSVR peut apporter.

Il y a plusieurs axes sur lesquels je souhaite travailler désormais. Mais le plus important restera pour moi de vous écouter et de dialoguer avec vous, pour que nous définissions ensemble les lignes directrices de notre parti, tant dans sa politique que dans ses structures.

Je me réjouis infiniment de ce mandat ! Vive le socialisme, et vive le PSVR ! Merci, et en avant !

Clément Borgeaud,
président du PSVR

2

La Tribune
d'Emmanuel Amoos :
Après Sion, en route pour Berne

4

Échos de la Constituante :
Pour une inclusion raisonnée
Corinne Duc-Bonvin

6

Votations fédérales
du 13 juin 2021 :
Recommandations de vote



Après Sion, en route pour Berne

Dans quelques semaines, je serai votre nouveau Conseiller national. C'est un très grand honneur que de vous représenter sous la coupole fédérale et soyez en assurés, je vais m'engager avec force et avec une détermination totale dans ce mandat.

Si ce nouvel engagement se présente aujourd'hui à moi, c'est que nous sommes parvenus à relever le défi, et c'est historique, d'élire le premier Conseiller d'État issu du Parti socialiste du Valais romand. Nous avons vécu des mois intenses. Et les très bons résultats obtenus autant pour Mathias que pour le Grand Conseil nous démontrent, que lorsque le parti, ses organes et ses membres sont unis et que nous travaillons dur et dans la même direction, les succès sont au rendez-vous.

Lutter contre les inégalités sera au cœur de mon engagement. Il faudra juste le crier un peu plus fort et à un peu plus de monde.

La progression du PSVR au Grand Conseil est également le fruit du travail des élues et élus sortants de notre Groupe parlementaire et de notre Conseillère d'État sortante. Ces quatre dernières années, nous n'avons cessé de nous engager en faveur d'un Valais plus juste et solidaire. Nous avons obtenu plus de justice fiscale en faveur des personnes économiquement les plus faibles de notre société en doublant les déductions fiscales pour revenu modeste. Nous avons obtenu l'abandon de l'obligation de remboursement de l'aide sociale, l'augmentation des subventions de caisse-maladie et l'augmentation du soutien de l'État pour les salaires des travailleurs et travailleuses de la petite enfance. Nous avons également dénoncé avec beaucoup de vigueur les nombreux dysfonctionnements de notre administration cantonale et les affaires de copinage politique. La population valaisanne n'est pas dupe et n'accepte plus tous ces Melly-mélos!

Vous qui m'avez peut-être connu comme conseiller communal à Venthône ou comme député et chef de groupe au Grand Conseil, le savez bien, je vais m'engager avec la même détermination dans mon mandat de Conseiller national. Lutter contre les inégalités sera au cœur de mon engagement. Il faudra juste le crier un peu plus fort et à un peu plus de monde.

On a pu, et on peut encore constater durant ces dernières années, que la droite s'est totalement libérée. Elle n'éprouve plus aucune honte ni aucune gêne à remettre systématiquement en question et à démanteler l'ensemble des avancées sociales que nous avons réussi à obtenir au prix d'intenses combats.

Nous rappellerons à la droite que 65 ans, c'est toujours NON! Car ne nous berçons pas d'illusion, cette attaque n'est que le verrou à faire sauter pour, par la suite, imposer à toutes et tous de travailler jusqu'à 66 ou 67 ans, voire plus, et ce, dans des conditions toujours plus précaires. Nous leur rappellerons que ce que nous exigeons, bien au contraire, c'est une 13^e rente AVS! Nous leur rappellerons que ce que nous exigeons, c'est un système de santé équitable et des primes maladie abordables. Nous leur rappellerons le sens du terme service public. Nous leur rappellerons que ce que nous exigeons, c'est un travail digne pour toutes et tous.

Vive la liberté, vive l'égalité, vive la justice sociale, vive le parti socialiste!

Emmanuel Amoos,
conseiller national



Au revoir

Aujourd'hui, je dis au revoir à mes amis d'Entremont Autrement. C'est avec sérénité que je confie EA entre les mains d'un comité renouvelé et d'une nouvelle personnalité à sa tête. Ils seront formellement nommés lors d'une assemblée générale qui se tiendra lorsque les circonstances permettront aussi une rencontre festive avec les membres d'Entremont Autrement, si possible cet été.



Je garderai de ces 12 années au sein du comité d'EA de merveilleux souvenirs: j'aurai fait la connaissance de personnes attachantes, surprenantes, mais surtout motivées pour défendre leurs valeurs et améliorer le bien-être de la population du district, protéger les plus faibles et les plus démunis, faire progresser des idées novatrices.

Entremont Autrement a réussi un pari que beaucoup pensaient impossible: bousculer le train-train politique et réintroduire le débat d'idées dans notre district, défendre des valeurs de gauche et un développement durable dans notre région. C'était impensable en 2008, c'est devenu une réalité depuis. En janvier 2009, Entremont Autrement déboule sans crier gare dans l'Entremont, comme un ovni. Fait de novices en politique et armé uniquement de sa bonne volonté et d'une bonne part de naïveté, le mouvement a survécu à sa première campagne électorale en 2009, où il a manqué le siège au Grand Conseil de peu. Depuis, notre mouvement s'est imposé avec des élus au Grand Conseil et dans la majorité des communes du district. Entremont Autrement propose depuis quelques années un programme politique complet. Il s'est doté de structures pérennes et s'est renforcé, avec près de 90 membres. Il a collaboré avec d'autres partis cantonaux avec lesquels il se sent proche, dont le PS, le Centre Gauche PCS et les Verts. Nous ne sommes pas un parti politique, nous sommes l'alternative, le « autrement » de la politique, des idées, des valeurs.



Pour le futur, Entremont Autrement fait face à plusieurs défis: depuis 10 ans, notre mouvement représente les forces de gauche, de centre-gauche et du développement durable ainsi que de l'écologie dans notre district. Mais nous avons vu les conséquences de l'appétit grandissant des Verts dans notre pays avec, aux dernières élections cantonales, le dépôt d'une liste verte dans l'Entremont. Le district d'Entremont a-t-il la place pour deux forces politiques défendant les mêmes valeurs de solidarité, de développement durable? Le futur nous le dira, mais il serait extrêmement dommageable que les voix se dispersent au détriment de l'élection des élus de gauche. La vie politique pourrait également être chamboulée dans le futur par les travaux de la Constituante, qui je l'espère ramènera une certaine fraîcheur à la politique valaisanne avec des principes novateurs et progressistes.

Je forme mes meilleures vœux pour le futur d'Entremont Autrement. J'ai entièrement confiance dans les capacités de la nouvelle équipe qui va en prendre les rênes. Je souhaite que pour les années à venir, Entremont Autrement reste une force de proposition, un mouvement qui interpelle, qui bouscule, qui prône le progrès, qui se bat pour défendre les minorités et les plus démunis.

Bons vents à Entremont Autrement !

Sophie Juon,
présidente Entremont Autrement



Pour une inclusion raisonnée

Notre constituante a mandaté la commission 2 afin d'établir les droits fondamentaux qui protègent les intérêts les plus importants des personnes. C'est ainsi, qu'à l'article B12.2, les commissaires proposent d'y inscrire un droit concernant les enfants en situation de handicap.

Les enfants en situation de handicap ont le droit de participer à l'école régulière par le biais de formes de scolarisation adéquate.

Il est à mon avis impératif d'interroger le sens de cet article et d'analyser ses incidences sur les enfants en situation de handicap, sur leur famille, sur les autres élèves et finalement sur les enseignants qui doivent veiller à l'épanouissement de tous les enfants qui leur sont confiés.

L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée signé par le Valais le 25 octobre 2007, stipule dans son article 2b que *les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives ceci dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'enfant*. Le cadre légal valaisan actuel place donc prioritairement le bien de l'enfant en situation de handicap au centre de ses préoccupations.

D'autre part, le concept cantonal pour la pédagogie spécialisée en Valais du 10 décembre 2014, donne mandat à des associations ou fondations de droit public ou privé pour la gestion des écoles spécialisées/institutions qui accueillent des jeunes de 0 à 20 ans ayant des besoins particuliers.

Pourquoi donc maintenir une pédagogie spécialisée pour des enfants en situation de handicap si, dans un cadre constitutionnel on décide que le fait de pouvoir participer à l'école régulière constitue un droit fondamental ?



Décider d'un droit fondamental à l'inclusion c'est croire que celle-ci constitue un objectif en soi, or elle n'est légitime que si elle permet l'épanouissement global de l'élève en situation de handicap.

Certes, certains enfants en situation de handicap bénéficient d'une scolarité intégrée qui permet la valorisation de leur rôle social et le développement de leurs aptitudes. Mais d'autres ne trouvent dans la classe régulière ni l'environnement qui convient à leurs difficultés, ni les ressources nécessaires au développement de leurs compétences intellectuelles et sociales. Pour ceux-là, laisser croire aux parents que l'inclusion scolaire constitue le contexte le plus favorable au développement de leur enfant est un mensonge. Agir ainsi, ce n'est pas seulement renoncer à toute possibilité réelle de progrès c'est aussi engendrer une souffrance. La réussite scolaire des enfants en situation de handicap nécessite des moyens humains, soit une prise en charge pluridisciplinaire

au sein d'une classe équilibrée dont l'effectif est stabilisé. Or la logique de rationalisation et d'économies budgétaires fait que les enfants en situation de handicap se retrouvent trop souvent au sein de groupes surchargés, aux besoins déjà variés auxquels s'ajoutent les leurs. Que dire alors du sentiment d'impuissance des enseignants confrontés à une tâche ingérable dans un système saturé !

L'inclusion scolaire ne peut pas se penser sans que soit posée la question des limites. L'idée d'une école capable de s'adapter sans limites est un leurre dont les premières victimes sont les enfants en situation de handicap et leurs parents. Dire cela ce n'est pas renoncer à l'ambition d'une société inclusive, c'est refuser que l'inclusion scolaire soit posée comme un dogme. C'est défendre une inclusion raisonnée qui ne se limite pas à un principe égalitaire mais exige des conditions de son exercice. Ces conditions, ce sont tout d'abord celles de la construction d'un projet pédagogique. Ce projet doit pouvoir faire le choix de devoir différer l'inclusion en classe ordinaire, de la réduire si les besoins de l'enfant sont tels. Il doit pouvoir également faire le choix de bénéficier du recours à un institut spécialisé avec des prises en charge thérapeutiques que l'école ne peut organiser. Que



La Constituante

dire des parents soulagés par l'accompagnement de leur enfant dans une institution spécialisée? Tous ne sont pas égaux devant la charge provoquée par l'arrivée d'un enfant handicapé.

D'ailleurs, la Commission Européenne des Droits de l'homme a reconnu (24.01.19) que la «*vie en établissement spécialisé plutôt qu'en milieu scolaire ordinaire ne violait pas le droit à l'éducation des enfants en situation de handicap. Le refus d'admettre un jeune en milieu scolaire ordinaire*

(plutôt qu'en institution) ne saurait constituer un manquement de l'Etat à ses obligations ni une négation systémique de son droit à l'instruction en raison de son handicap.»

Ne nous trompons pas de combat. Ne cédon pas à cette facilité qui consiste à fustiger toute interrogation comme si elle procédait d'une résistance alors qu'elle procède d'une juste reconnaissance des possibles.

Corinne Duc-Bonvin

Grain de sable

Pandémie, le mot du siècle, enfin plutôt le mot d'ordre des 14 derniers mois. Eh oui, depuis maintenant de trop nombreux mois le monde entier tourne autour de la pandémie, et le reste n'est que bagatelle.

Le monde du travail vit à ce rythme et ne trouve pas plus que le reste du monde le moyen de s'en sortir.

Il y a bien des initiatives pour essayer de conjurer le virus, mais il est plus fort que tout. Et dès qu'il se sent pris, il mute, on aurait assez l'impression que c'est «*Le Patron du Monde*» et que nous devons tout mettre en œuvre pour le satisfaire.

Il est évident que lorsque l'on y regarde de plus près, nous voulons juste qu'il s'en aille et nous laisse reprendre notre vie normale.

Eh oui il suffit qu'un «*Grain de Sable*» de la grandeur de ce virus s'acharne sur nous et rien ne va plus : Les services aux personnes sont réduits, les services publics sont réduits, les soins hospitaliers sont réduits, (hors virus évidemment), les sports collectifs sont réduits, les restaurants, bars lieux de loisirs sont fermés. Dans les faits ce petit «*Grain de Sable*» nous prouve à quel point, nous sommes faibles face à lui et à quel point nous manquons de solidarité pour lutter contre lui.

Et maintenant, on mise sur un retour à la vie normale.... Mais c'est quoi une vie normale ? C'est bien plus simple que ce que l'on croit, il suffit que chacune et chacun d'entre nous prenne le temps de regarder autour de lui, d'échanger avec ses voisins, de respecter les mises en garde données, et surtout d'admettre que le monde d'avant n'était pas si mal.

En tant que syndicaliste, nous avons parfois tendance à voir le verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein, et cela nous amène à de grands débats avec les employeurs.

Cette petite mise en bouche explique que nous aussi, dans le monde syndical et dans nos revendications, devons faire avec ce «*Grain de Sable*», et pouvons comparer notre travail régulier avec ce qui nous est arrivé à tous durant les 14 derniers mois, et qui n'est pas encore terminé.

Et maintenant que nous avons tous pris conscience de la puissance du «*Grain de Sable*», lorsque nous pourrons à nouveau nous réunir autour d'une table, il serait bien de faire preuve de plus de tolérance, et de respect pour chacun.

La vie normale va reprendre ses droits, et nous devons tout mettre en œuvre afin d'éviter qu'aucun nouveau «*Grain de Sable*» ne vienne à nouveau détruire notre monde et faire basculer notre avenir et celui des générations futures. STOP AU GRAIN DE SABLE !

Elisabeth Di Blasi,
secrétaire régionale syndicom



94

**Le nouveau président
Clément Borgeaud a été élu
avec 94 voix, 3 abstentions et
trois bulletins vides.**

Votations fédérales du 13 juin 2021

Le PSVr, qui s'est réuni en Conseil de parti le 13 avril, s'est prononcé sur les 5 textes soumis au vote le 13 juin prochain.

NON à l'Initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine »

Pour le PSVr, cette initiative va trop loin puisqu'elle interdit également des produits couramment utilisés dans la viticulture bio, tels que le soufre et le cuivre. En effet, le terme « pesticides » utilisé dans le titre et dans le texte englobe tous les moyens existants, aussi les produits phytosanitaires d'origine naturelle, dont l'utilisation est autorisée dans l'agriculture biologique. Or, de nombreuses et nombreux viticulteur-trice-s dans notre Canton ont fait l'effort d'orienter leur travail vers une production durable. Ce serait anéantir ces efforts que de soumettre les paiements directs aux conditions de l'initiative. D'autre part, l'initiative manque clairement sa cible puisqu'elle pourrait mener à une importation massive de denrées alimentaires si les paysans ne sont plus à même de produire leur propre fourrage.

LIBERTÉ DE VOTE pour l'initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »

Le Conseil de parti n'est pas parvenu à trancher clairement sur ce texte. Si le but de l'initiative est louable, là aussi, la survie des agriculteur-trice-s en Suisse et en Valais est une préoccupation majeure pour le PSVr. Certains membres du Conseil de parti ont également soulevé la question des places de travail en Valais liées à la production des pesticides de synthèse, places de travail qui pourraient être clairement menacées en cas d'acceptation de l'initiative.

L'association des petits paysans l'affirme: «Après 10 ans de période de conversion, les rendements des cultures agroécologiques seront supérieurs à ceux d'aujourd'hui. Avec en parallèle une réduction du gaspillage alimentaire – de nos jours, un tiers de tous les aliments sont jetés – le taux d'auto-provisionnement de la Suisse ne diminuera pas. La Suisse ne dépendra donc pas de plus d'importations qu'aujourd'hui et en même temps les produits importés proviendront exclusivement de production sans pesticides».

OUI à la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19

Si le non l'emporte, la loi cessera de s'appliquer en septembre déjà, ce qui créerait un vide juridique qui prendrait des mois à combler. Un tel scénario mettrait en péril de nombreuses places de travail ainsi

que l'aide d'urgence. Les aides financières prévues dans la loi concernent les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), les allocations pour perte de gain Covid-19 et les aides pour les cas de rigueur destinées aux restaurants, hôtels et au secteur du tourisme, ainsi que les mesures pour la culture, le sport et les médias. Elles devraient représenter un coût de 35 milliards à la charge de la Confédération.

OUI à la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)

Bien sûr, cette loi sur le CO2 pourrait aller plus loin, et d'autres mesures devront y faire suite. Mais même sous sa forme actuelle, elle représente d'importantes premières étapes décisives pour la sauvegarde du climat. Nous devons veiller à ce que notre approvisionnement énergétique soit exempt de CO2 le plus rapidement possible – c'est-à-dire sans pétrole, ni charbon, ni gaz. La transition énergétique crée une croissance économique durable et des emplois d'avenir attrayants et en Suisse. La nouvelle loi sur le CO2 crée un fonds pour le climat pour financer des investissements respectueux de l'environnement. Au moins deux tiers de la taxe sur le CO2 applicable au mazout et à l'essence et au moins la moitié de la taxe sur les billets d'avion seront reversés à la population. Toute personne qui ne conduit pas une voiture de manière démesurée, utilise les transports publics, vit dans un appartement de taille moyenne et ne prend l'avion pour partir en vacances qu'une fois par an en bénéficiera tout compte fait.

NON à la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme

La loi abolit la présomption d'innocence. On peut être placé en résidence surveillée jusqu'à 9 mois sans preuve sur de simples soupçons.

La loi viole les droits humains. Les mesures prévues par la loi ne sont pas ordonnées par un tribunal, mais par la police sur simple soupçon (aucune preuve requise). Cela viole, entre autres, la Convention européenne des droits de l'homme.

Emprisonnement des enfants: les mesures peuvent être imposées aux enfants à partir de 12 ans (ou à partir de 15 ans en cas d'assignation à résidence) – sans décision de justice. Il s'agit d'une violation de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, qui a valu à la Suisse de sévères critiques de la part de l'ONU.

Société Immobilière Rue de Conthey N°2 S.A., Sion

CONVOCAATION

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le :

Jeudi 6 mai 2021 à 19 h

A la maison du Peuple Rue de Conthey 2 à Sion

L'ordre du jour est le suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Rapport administratif
4. Comptes de l'exercice 2020
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Décharge aux organes de la société
7. Renouvellement statutaire du Conseil d'administration
8. Modification statutaire : rectification de l'article 3 sur le nombre d'actions nominatives effectivement en circulation
9. Divers

Les comptes de l'exercice 2020 ainsi que le rapport de contrôle sont mis à la disposition des actionnaires au secrétariat du PSVR, rue de Conthey 2 à Sion, les lundis et jeudis de 10 h à 15 h.

Sion, le 08 avril 2021

Le Conseil d'administration

Pub



**Crédit Rénovation BCVS,
pour améliorer le confort
de votre logement**



* Offre sur l'analyse énergétique (CECB) de votre logement soumise à conditions.
Plus de détails sur www.bcvs.ch/credit-renovation.





11 mai - 18 h 30
Comité directeur

15 juin - 19 h 00
Comité directeur

24 août - 19 h 00
Comité directeur

Oui

J'adhère au PSVr

Je souhaite recevoir le peuple.vs

ou directement sur le site:
www.psvr.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



Le vengeur masqué



La politique est faite de grands événements, de grands débats, de thèmes essentiels et de projets cruciaux.

La politique, c'est ce truc qui doit apporter les réponses à toutes les questions que se posent les habitantes et les habitants d'une ville, d'une commune, d'un Canton et d'une nation.

La politique, c'est soit tu aimes, soit tu détestes. Parfois aussi, ça laisse indifférent, comme un vague machin qui ne sert à rien et dont on n'a pas envie de s'encombrer. Que cela ne t'empêche pas de râler surtout, et c'est du reste la caractéristique première de celles et ceux qui prétendent que ça ne les intéresse pas, ça râle tout le temps... Et, la politique, c'est aussi l'image. Quand une femme ou un homme politique est scanné des pieds à la tête et qu'on multiplie les commentaires sur la tenue, la coupe de cheveux, trop petit, trop gros, pas beau ou super mignon...

Piercing... enlèvera, enlèvera pas? Cruciale question qui semble tenir en haleine dans les carnotzets.

Mathias, si le fait de ne pas porter de piercing faisait d'un homme un excellent Conseiller d'État, ça se saurait depuis longtemps... entre nous!

Bimensuel 10^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 120.-
membres JSVr CHF 50.-

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion
079 443 76 41
abonnement@lepeuplevs.ch
publicite@lepeuplevs.ch